



COSTIC

Comité Scientifique et Technique
des Industries Climatiques



Catalogue 2025

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Génie climatique
Équipement technique du bâtiment

**Chauffage
Electricité - Régulation
Ventilation - Climatisation
Efficacité énergétique
Energies renouvelables**

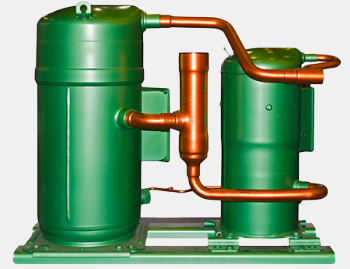


www.costic.com

E00

PRÉSENTIEL

Initiation au froid et au conditionnement d'air



Objectif

Comprendre les bases de fonctionnement des machines frigorifiques et les installations de traitement d'air.

Se préparer aux stages de mise en service, de maintenance et de dépannage des équipements frigorifiques et des installations de climatisation.

Programme

- ✓ Présentation technologique et fonctionnelle d'un circuit frigorifique, caractéristiques de fonctionnement
- ✓ Technologie des matériels frigorifiques : évaporateur, compresseur, condenseur
- ✓ Fluides frigorigènes : caractéristiques physiques, stockage, manipulation, réglementation
- ✓ Froid : présentation du diagramme enthalpique
- ✓ Approche énergétique du système, coefficient de performance
- ✓ Analyse de fonctionnement des équipements de production de froid
- ✓ Traitement d'air :
 - ✓ Étude du diagramme de l'air humide
 - ✓ Analyse du fonctionnement des équipements de traitement d'air
- ✓ Nombreux exercices d'application

🕒 Durée : 4 jours - 28 heures



COURS /
EXERCICE

70%



SATISFACTION

87%

Présentiel

📅 Calendrier

24 au 27 mars 2025 (COSTIC 78)

02 au 05 juin 2025 (COSTIC 78)

01 au 04 septembre 2025 (COSTIC 78)

20 au 23 octobre 2025 (COSTIC 78)

10 au 13 février 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

💶 Prix

1420€ (HT)

Public

- ✔ Personnel de chantier
- ✔ Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation

Pré-requis

Connaissances générales en équipements techniques du bâtiment ou les acquérir en suivant une formation appropriée.

Moyens pédagogiques

- ✔ Document de stage
- ✔ Présentation d'installations fonctionnelles

Modalités d'évaluation

QCM portant sur le fonctionnement des machines thermodynamiques et les systèmes de climatisation.

E02

PRÉSENTIEL

Petites machines thermodynamiques- Climatiseurs, PAC et CETI en split- Montage et mise en service



Objectif

Savoir réaliser des liaisons frigorifiques pour les climatiseurs, les pompes à chaleur et les chauffe-eau thermodynamiques, choisir le tracé, réaliser les coudes et faire les dudgeons. Mettre en service les appareils. Le technicien doit être titulaire de l'attestation d'aptitude pour être en mesure de faire la mise en service seul (EVALFF).

La réalisation des liaisons par brasage nécessite une qualification de brasseur frigorifique.

Programme

- ✓ Rappels de fonctionnement d'une machine thermodynamique
- ✓ Caractéristiques des liaisons frigorifiques en cuivre
- ✓ Critères de choix du tracé
- ✓ Estimation de la quantité de fluide à ajouter selon la longueur des liaisons
- ✓ Réalisation des dudgeons
- ✓ Opérations à faire lors de la mise en service : contrôle étanchéité, tirage au vide, complément de fluide...
- ✓ Travaux pratiques :
 - ✓ Tracé des liaisons d'un système split
 - ✓ Réalisation des coudes et des dudgeons
 - ✓ Contrôle d'étanchéité
 - ✓ Mise en service et contrôle de bon fonctionnement de l'appareil

 Durée : 2 jours - 14 heures



COURS /
PRATIQUE

50%



SATISFACTION

96%

Présentiel

 Calendrier

09 au 10 octobre 2025 (COSTIC 78)

 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

 Prix

930€ (HT)

Public

Artisans, monteurs et techniciens d'entreprises d'installation du génie climatique.

Pré-requis

Connaissance du fonctionnement d'une machine thermodynamique et les principes de la climatisation.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur des installations pédagogiques.

Équipement obligatoire : Apporter vos Équipements de Protection Individuelle (EPI).

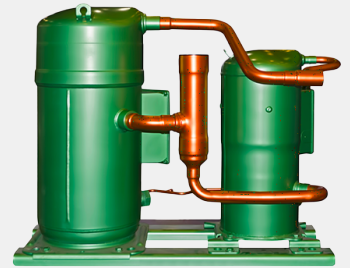
Modalités d'évaluation

Épreuve pratique de réalisation de liaisons frigorifiques et de test d'étanchéité.

E04

PRÉSENTIEL

Equipements frigorifiques de climatisation- Mise en service et maintenance



Objectif

Acquérir les modes opératoires pour la mise en service et la maintenance des groupes frigorifiques. Ce stage, complété par le stage E10, constitue une préparation à l'attestation d'aptitude en catégorie I (EVALFF).

Programme

- ✓ Diagramme enthalpique : cycles frigorifiques, exercices d'application avec relevés des caractéristiques sur différentes installations
- ✓ Circuit frigorifique : fonctionnement, présentation des principaux composants et leur rôle, des organes de régulation, des dispositifs de sécurité
- ✓ Fluides frigorigènes : les grandes familles, propriétés physiques et chimiques, comportements avec les huiles, miscibilité
- ✓ Mise en service des équipements frigorifiques avec compresseur à pistons : déshydratation et tirage au vide, contrôle de l'étanchéité, charge en fluide frigorigène, en huile, soutirage de fluide frigorigène et de l'huile
- ✓ Présentation des modes de réglage d'un groupe froid, exercices d'application : réglage des appareils d'automatisme de commande et de sécurité des circuits frigorifiques
- ✓ Notions de récupération : contraintes réglementaires, les différentes interventions
- ✓ Travaux pratiques : groupe de production d'eau glacée, armoire de climatisation à détente directe

🕒 Durée : 5 jours - 35 heures



COURS /
PRATIQUE

30%



SATISFACTION

92%

Présentiel

📅 Calendrier

24 au 28 février 2025 (COSTIC 78)

14 au 18 avril 2025 (COSTIC 78)

16 au 20 juin 2025 (COSTIC 78)

29 septembre 2025 au 03 octobre
2025 (COSTIC 78)

17 au 21 novembre 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

💰 Prix

1960€ (HT)

Public

Agents de maintenance. Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Bases fondamentales en froid et en technologie des équipements de climatisation.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur des installations pédagogiques.

Équipement obligatoire

Apporter vos Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Modalités d'évaluation

QCM portant sur les paramètres de bon fonctionnement d'une machine frigorifique et l'analyse des relevés.

E08

PRÉSENTIEL

Equipements frigorifiques de climatisation- Dépannage



Objectif

Se perfectionner aux réglages et à l'optimisation de fonctionnement d'une machine frigorifique afin d'en assurer la maintenance et le dépannage.

Programme

- ✓ Maîtrise du diagramme enthalpique, mise en évidence des paramètres permettant l'optimisation des performances et des puissances des groupes frigorifiques
- ✓ Exécution des opérations de mise en service, choix des valeurs des grandeurs physiques de fonctionnement, réglage des appareils de régulation et de sécurité
- ✓ Notions de récupération :
 - ✓ Contraintes réglementaires
 - ✓ Différentes interventions
- ✓ Analyse de fonctionnement et recherche des défauts
- ✓ Analyse des différentes pannes frigorifiques couramment rencontrées et leurs remèdes
- ✓ Travaux pratiques :
 - ✓ Simulation de pannes sur des bancs pédagogiques
 - ✓ Analyse des symptômes de pannes et méthodologie à appliquer

Public

🕒 Durée : 4 jours - 28 heures



COURS /
PRATIQUE
20%



SATISFACTION
90%

Présentiel

📅 Calendrier

03 au 06 mars 2025 (COSTIC 78)

07 au 10 avril 2025 (COSTIC 78)

12 au 15 mai 2025 (COSTIC 78)

22 au 25 septembre 2025 (COSTIC 78)

03 au 06 novembre 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

€ Prix

1780€ (HT)

Agents d'intervention. Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Expérience pratique des installations frigorifiques.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur des installations pédagogiques.

Équipement obligatoire : Apporter vos Équipements de Protection Individuelle (EPI).

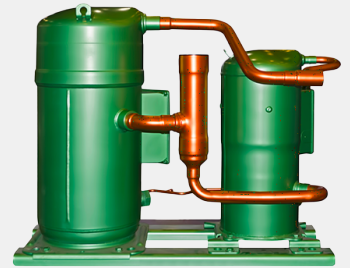
Modalités d'évaluation

QCM portant sur l'analyse des paramètres de fonctionnement en vue du dépannage.

E10

PRÉSENTIEL

Récupération et confinement des fluides frigorigènes- Préparation à l'attestation d'aptitude



Objectif

Savoir évaluer les procédures, déterminer les équipements adéquats, acquérir les modes opératoires afin d'assurer les interventions obligatoires, liées à la récupération des fluides frigorigènes sur des équipements frigorifiques. Ce stage, complété par le stage E04, constitue une préparation à l'attestation d'aptitude en catégorie I (EVALFF).

Programme

- ✓ Environnement : couche d'ozone, effet de serre, code de l'environnement en vigueur concernant les fluides frigorigènes
- ✓ Fluides frigorigènes : familles, propriétés physiques et chimiques, origines des fuites et actions correctives, filière de récupération
- ✓ Technologie des outillages nécessaires : groupe de récupération, pompe à vide, manomètre, balance, thermomètre...
- ✓ Modes opératoires de la récupération
- ✓ Fiches d'intervention et bilan des quantités de fluides frigorigènes
- ✓ Nombreux travaux pratiques sur équipements fonctionnels :
 - ✓ Raccordement des outillages sur l'équipement frigorifique
 - ✓ Tirage au vide, contrôle étanchéité, transfert de fluide frigorigène
 - ✓ Analyse de fonctionnement d'une machine frigorifique

Ce stage ne comprend pas le passage de l'examen en vue d'obtenir l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (EVALFF).

🕒 Durée : 3 jours - 21 heures



COURS /
PRATIQUE

50%



SATISFACTION

84%

Présentiel

📅 Calendrier

24 au 26 mars 2025 (COSTIC 78)

19 au 21 mai 2025 (COSTIC 78)

23 au 25 juin 2025 (COSTIC 78)

27 au 29 octobre 2025 (COSTIC 78)

24 au 26 novembre 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

💶 Prix

1480€ (HT)

Public

Agents de maintenance. Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique, de services techniques des secteurs résidentiel, tertiaire ou industriel intervenant sur les équipements frigorifiques.

Pré-requis

Connaissances sur la mise en service et la maintenance des équipements frigorifiques.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Cahier de textes réglementaires. Fiche d'intervention et de maintenance.

Équipement obligatoire : Apporter vos Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance de la réglementation sur les fluides frigorigènes.

E12

PRÉSENTIEL

Production d'eau glacée par compresseur à vis- Mise en service et maintenance



Objectif

Approfondir la technologie des compresseurs à vis. Acquérir les modes opératoires de mise en service et de maintenance préventive des groupes de production d'eau glacée équipés de ce type de compresseur.

Programme

- ✓ Rappels théoriques : relation pression/température, fluides frigorigènes purs et composés, diagramme enthalpique
- ✓ Technologie d'une centrale de production d'eau glacée : compresseurs, condenseurs à air ou à eau, évaporateurs à refroidisseur de liquide ou d'air, détendeurs thermostatique, électronique, à flotteur
- ✓ Technologie fonctionnelle d'un groupe à vis : principe de fonctionnement, régulation de puissance par variation de vitesse, variation de volume, réglage de Volume Interne (VI)
- ✓ Circuit de lubrification : séparation, filtration, refroidissement
- ✓ Fonctionnement avec économiseur : fonctionnement normal, fonctionnement en stockage de froid
- ✓ Mise en service d'un groupe à vis : contrôle des fuites, contrôle des paramétrages, réglage des débits d'eau
- ✓ Maintenance d'un groupe à vis : entretien préventif, opérations et limite d'intervention
- ✓ Travaux pratiques sur machine à une seule vis : mise en service, relevés des points de fonctionnement et analyse de performances, influence de la température, de la pression et des débits d'eau sur la

🕒 Durée : 3 jours - 21 heures



COURS /
PRATIQUE

50%



SATISFACTION

94%

Présentiel

📅 Calendrier

14 au 16 avril 2025 (COSTIC 78)

02 au 04 juin 2025 (COSTIC 78)

12 au 14 novembre 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

€ Prix

1740€ (HT)

puissance frigorifique

Public

Personnel de chantier. Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Bonne connaissance et pratique suffisante des installations de climatisation.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Travaux pratiques sur banc pédagogique.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur le fonctionnement du groupe d'eau glacée à vis et les paramètres de bon fonctionnement.

E20

PRÉSENTIEL

Equipements frigorifiques à nouveaux fluides- Mise en service et maintenance



Objectif

Être sensibilisé aux modes opératoires de mise en service et de maintenance des groupes frigorifiques de faible puissance fonctionnant avec des nouveaux fluides.

Programme

- ✓ Caractéristiques des fluides naturels (ammoniac, CO2, fluides inflammables...)
- ✓ Principaux points réglementaires
- ✓ Diagramme enthalpique et performances de ces fluides
- ✓ Caractéristiques de fonctionnement des équipements avec ces fluides
- ✓ Principaux risques lors des interventions : toxicité, incendie, pression
- ✓ Procédures particulières d'intervention
- ✓ Equipements spéciaux pour les interventions sur le circuit frigorifique
- ✓ Démonstrations sur équipements pédagogiques au CO2, R32 et R290 (propane) :
 - ✓ Relevé des grandeurs
 - ✓ Connexion des manomètres et des équipements du frigoriste
 - ✓ Application des procédures
 - ✓ Détection des fuites

🕒 Durée : 2 jours - 14 heures



COURS /
PRATIQUE
60%



SATISFACTION
92%

Présentiel

📅 Calendrier

31 mars 2025 au 01 avril 2025
(COSTIC 78)

06 au 07 octobre 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

💶 Prix

1110€ (HT)

Public

Responsables d'exploitation. Techniciens d'entreprises d'installation ou d'exploitation de génie climatique.

Pré-requis

Bonne maîtrise des interventions sur les circuits frigorifiques classiques.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Démonstrations sur installations pédagogiques.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur les paramètres de bon fonctionnement d'une machine frigorifique à nouveaux fluides et l'analyse des relevés.

E21

DISTANCIEL

NOUVEAU

Conception et mise en oeuvre des installations avec fluides frigorigènes inflammables et légèrement inflammables



Objectif

Connaitre les exigences réglementaires et normatives liées à l'inflammabilité des fluides frigorigènes. Être sensibilisé à la maîtrise opérationnelle de ces fluides.

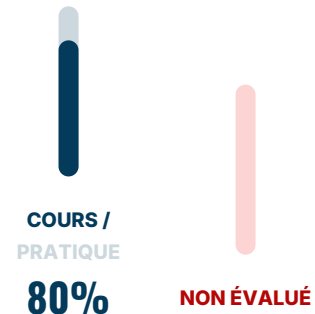
Programme

- ✓ Caractéristiques des fluides frigorigènes inflammables et légèrement inflammables (classification, terminologie, risques) et leurs principales applications : R32, R290 (propane)...
- ✓ Contexte réglementaire et normatif (F-GAS, NF EN 378...)
- ✓ Conception des installations techniques avec des fluides inflammables ou légèrement inflammables
 - ✓ Analyse des exigences essentielles à appliquer selon le fluide, le type d'application, le bâtiment. Exemples d'application
- ✓ Mise en œuvre des fluides frigorigènes inflammables et légèrement inflammables
- ✓ Analyse des actions à mener en phase d'installation et de maintenance
- ✓ Points de vigilance : préparation de l'intervention, outillage...

Public

Maitres d'ouvrage, bureaux d'études, chargés d'affaires d'entreprises d'installation et d'exploitation

🕒 Durée : 1 jour - 7 heures



Distanciel

📅 Calendrier

27 juin 2025 (Sous Microsoft Teams)

14 octobre 2025 (Sous Microsoft Teams)

📍 Lieu de formation

Sous Microsoft Teams

💶 Prix

360€ (HT)

Pré-requis

Connaissances de base en génie climatique

Moyens pédagogiques

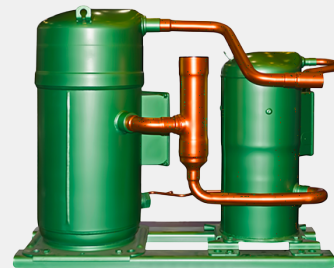
Document de stage. Exemples d'application.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur les installations de climatisation et de réfrigération utilisant les fluides frigorigènes inflammables et légèrement inflammables

EVALFF
PRÉSENTIEL

Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (EXAMEN)



Objectif

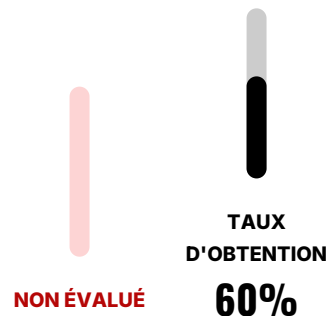
Évaluer les compétences des personnels d'intervention sur les équipements frigorifiques conformément aux articles du code de l'environnement en vigueur.

La durée des épreuves est en fonction de la catégorie choisie :

catégorie I	opérations sur des équipements de toute masse en fluide frigorigène	THÉORIE : 1h00 PRATIQUE : 2h30	3h30
catégorie II	opérations sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène	THÉORIE : 1h00 PRATIQUE : 2h30	3h30
catégorie III	opérations de récupération des fluides frigorigènes seulement (moins de 2 kg)	THÉORIE : 1h00 PRATIQUE : 1h00	2h00
catégorie IV	opérations de contrôle d'étanchéité seulement	THÉORIE : 1h00 PRATIQUE : 1h00	2h00

Public

🕒 Durée : 1 jour - 3 heures



Présentiel

📅 Calendrier

27 mars 2025 (COSTIC 78)

22 mai 2025 (COSTIC 78)

26 juin 2025 (COSTIC 78)

30 octobre 2025 (COSTIC 78)

27 novembre 2025 (COSTIC 78)

📍 Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

€ Prix

420€ (HT)

Toute personne intervenant sur un circuit frigorifique lors d'une opération de mise en service ou de maintenance d'une machine frigorifique.

Chaque candidat doit s'inscrire à une des catégories :

- ✔ Catégorie I : opérations sur des équipements de toute masse en fluide frigorigène
- ✔ Catégorie II : opérations sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène
- ✔ Catégorie III : opérations de récupération des fluides frigorigènes seulement (moins de 2 kg)
- ✔ Catégorie IV : opérations de contrôle d'étanchéité seulement

Pré-requis

Connaissances indispensables sur la mise en service, la maintenance des équipements frigorifiques et la récupération des fluides frigorigènes. L'évaluateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve d'un candidat qui n'agirait pas en sécurité pour lui ou les équipements.

La préparation à l'examen (E10) est nécessaire pour s'assurer des connaissances du stagiaire.

Moyens pédagogiques

Chaque candidat devra se munir de ses propres équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, lunettes, vêtements adaptés...) et d'une pièce d'identité.

Modalités d'évaluation

Pour obtenir son attestation d'aptitude, le candidat devra réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique. En cas de réussite, l'attestation d'aptitude est envoyée sous un délai maximum de 1 mois. L'évaluation comprend 2 épreuves : une théorique sous forme d'un questionnaire à choix multiples (passée sur un ordinateur) et une pratique sur les équipements frigorifiques développés par le COSTIC.

Le COSTIC est un organisme évaluateur certifié par Bureau Veritas Certification.



Bulletin d'inscription

AVANT DE NOUS ADRESSER CE BULLETIN,

il est indispensable de se renseigner par téléphone sur les disponibilités du stage envisagé et de lire attentivement nos conditions générales de vente.

ENTREPRISE

Raison sociale*	Représentée par (nom, prénom)*		
Adresse*			
Adresse de facturation (si différente)			
E-mail ou plateforme d'envoi de la facture			
Personne procédant à l'inscription (nom, prénom)*	Téléphone*		
E-mail*	@		
Code NAF	N° de SIRET	Taux TVA	%

FACTURATION PAR ORGANISME FINANCEUR

Passez-vous par un organisme financeur de formation ? Oui Non

S'agit-il d'une prise en charge totale ? Oui Non

Si oui, merci de nous joindre l'accord de prise en charge de votre OPCO pour la facturation de la formation :

Organisme financeur (OPCO, CPF, Pôle Emploi...)			
Adresse			
E-mail	@		
Téléphone	Personne à contacter (nom, prénom)		

Si nous ne recevons pas l'accord de prise en charge avant la formation, la facture sera adressée à l'entreprise et ne pourra faire l'objet d'aucune modification.

FORMATION CHOISIE

Référence ⁽¹⁾ *	Intitulé de la formation*	Date début de session*
----------------------------	---------------------------	------------------------

(1) Figurant en haut de chaque formation

PARTICIPANT(S)

Indiquer si les participants sont en situation de handicap en cochant la case à droite.

Mme	M.	Nom*	Prénom*	E-mail*	@
Mme	M.	Nom	Prénom	E-mail	@

Le* : | |
Signature :



COSTIC

Comité Scientifique et Technique
des Industries Climatiques

COSTIC v. 17.07.24

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

IDENTITÉ DU PRESTATAIRE

COSTIC

Domaine de Saint Paul – 102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Siren : 784 638 421
Tél : 01.30.85.20.10
E-mail : formation@costic.com
Directeur général : Serge HAOUZEE

ARTICLE 1 – Définitions

“Catalogue” désigne le catalogue des stages de formation professionnelle proposés par le COSTIC et qui est diffusé auprès de ses adhérents et du public (version électronique disponible sur le Site Internet). Il est précisé qu’une nouvelle version du Catalogue est éditée par le COSTIC pour chaque année civile (ex : les Stages proposés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont présentés dans le Catalogue 2022).

“CGV” désigne les présentes conditions générales de ventes. “Client” désigne l’entreprise ou l’entité qui finance le Stage auquel assiste le Stagiaire et qui est également, selon les cas, l’employeur du Stagiaire. Il est précisé que le terme « Client » n’inclut pas les organismes, tels que les OPCO, qui peuvent être amenés à prendre en charge partiellement ou totalement les frais du Stage à la demande du Client (voir Article 5.2). “Session(s)” désigne, pour chaque Stage, les différentes sessions réalisées par le COSTIC. Il est précisé qu’une Session peut durer plusieurs jours ou plusieurs semaines et être composée de plusieurs séances.

“Site Internet” désigne le site Internet du COSTIC dont l’adresse est www.costic.com.

“Stage(s)” désigne les stages de formation professionnelle proposés par le COSTIC et figurant dans le Catalogue.

“Stagiaire(s)” désigne les personnes physiques qui choisissent un Stage et participent à une Session mise en place pour ce Stage.

ARTICLE 2 - Champ d'application

Les CGV s’appliquent, sans restriction ni réserve, à l’ensemble des ventes conclues par le COSTIC auprès des Clients, concernant la participation à des Stages proposés par le COSTIC dans son Catalogue. Les CGV figurent dans le Catalogue et sont accessibles à tout moment sur le Site Internet. Elles seront en outre systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande d’un Stage auprès du COSTIC. Les CGV représentent l’intégralité des droits et obligations des parties concernant la vente de Stages. Elles prévalent sur les conditions d’achat ou sur tout autre document du Client sauf acceptation formelle et écrite du COSTIC. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d’acceptation expresse, inopposable au COSTIC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le COSTIC se réserve néanmoins le droit de déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l’établissement de conditions de vente particulières. Le fait que le COSTIC ne se prévale

pas à un moment donné de l’une quelconque des conditions figurant dans les CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l’une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 3 – Inscription : Commande d’un Stage

Le Catalogue précise, pour chaque Stage :

- Les objectifs et contenus du Stage ;
- Les personnes concernées par le Stage ;
- Les Prérequis et moyens pédagogiques ;
- Les périodes proposées pour la tenue des Sessions ;
- Le prix hors taxes de participation d’un Stagiaire à une Session ;
- La durée d’une Session (nombre de jours et nombre d’heures envisagés).

Les inscriptions aux Stages proposés par le COSTIC peuvent être réalisées :

- Par courrier ou mail en utilisant le bulletin d’inscription figurant dans le Catalogue ou disponible en ligne sur le Site Internet (l’ensemble des renseignements à mentionner et des coordonnées nécessaires figurent sur le bulletin d’inscription).
- Par téléphone. Il est précisé que toute inscription effectuée par téléphone devra être confirmée par écrit dans un délai de quarante-huit (48) heures en utilisant le bulletin d’inscription mentionné ci-dessus.

Si un même Client souhaite inscrire plusieurs Stagiaires à un ou plusieurs Stages, il devra être adressé au COSTIC un bulletin d’inscription pour chaque Stagiaire concerné. La signature et l’envoi d’un bulletin d’inscription au COSTIC vaut commande d’un Stage par le Client (la « Commande »). La Commande entraîne pour le Client acceptation des CGV, la reconnaissance d’en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d’achat, dans les conditions visées à l’Article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 – Traitement et validation de la Commande

Les Commandes sont traitées par le COSTIC en fonction de l’ordre d’arrivée des bulletins d’inscription. S’il n’y a plus de disponibilités pour la ou les Session(s) demandée(s) par le Client pour un Stage donné, le COSTIC s’engage à proposer au Client d’autres Sessions correspondant au Stage demandé, dans la limite de ses possibilités. Le COSTIC établit et adresse au Client pour chaque Commande une convention de formation, conformément aux dispositions du Code du travail. La convention de formation doit être retournée au COSTIC dûment complétée et signée, accompagnée du règlement du Stage correspondant, conformément aux dispositions de l’Article 5.2 ci-dessous.

La Commande ne devient définitive qu’à réception de la convention de formation et du règlement visés au paragraphe ci-dessus. Le COSTIC adresse au Client en temps utile une convocation précisant le nom du ou des Stagiaire(s), les dates et horaires de la Session, les coordonnées et le plan d’accès des locaux du COSTIC à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, preuve des prérequis éventuellement exigés et le matériel

nécessaire que chaque Stagiaire doit apporter, le cas échéant.

ARTICLE 5 – Tarifs et modalités de paiement

5.1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux figurant dans la version du Catalogue en vigueur à la date de passation de la Commande par le Client. Les tarifs des Stages sont exprimés, dans le Catalogue, en euros et hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les tarifs correspondent aux prix hors taxes de participation d’un Stagiaire à une Session pour un Stage donné et incluent la documentation remise au Stagiaire au format numérique. Les tarifs sont modifiables à tout moment par le COSTIC, étant précisé que les Stages seront facturés sur la base des tarifs affichés dans la version du Catalogue en vigueur à la date de passation de la Commande par le Client.

5.2 – Modalités de paiement

Toutes les Commandes sont facturées et payables en euros uniquement. Le prix est payable comptant en totalité au jour de l’envoi au COSTIC de la convention de formation dûment complétée et signée. Le règlement des Commandes s’effectue par chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France et adressé au COSTIC avec la convention de formation visée à l’Article 4 ci-dessus. Il est précisé que le chèque est remis à l’encaissement dès réception par le COSTIC. Le règlement peut également être effectué par virement bancaire à la demande du Client, auquel cas le COSTIC lui transmettra les informations bancaires nécessaires à la réalisation d’un tel virement. Une facture est établie par le COSTIC et est adressée au Client avec la mention « acquittée » à réception du règlement de la Commande qui accompagne la convention de formation. Le COSTIC ne sera pas tenu de procéder à la fourniture du Stage objet de la Commande tant que le prix du Stage ne lui aura pas été réglé en totalité. Il est précisé que le Client fera son affaire de toute demande de prise en charge totale ou partielle des frais du Stage par des organismes, tels que les OPCO, et transmettra en temps utiles au COSTIC tout document nécessaire à ce titre. Dans l’hypothèse où l’organisme concerné ne prendrait pas en charge la part lui incombant, tel qu’il l’avait initialement prévu avec le Client, le Client prendra en charge la totalité des frais du Stage.

5.3 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client, et dès le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard, d’un montant égal à trois (3) fois le taux de l’intérêt légal appliqué au montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au COSTIC, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l’exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au COSTIC par le Client, sans préjudice de



COSTIC

Comité Scientifique et Technique
des Industries Climatiques

COSTIC v. 17.07.24

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

toute autre action que le COSTIC serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

ARTICLE 6 – Annulation / Absence

6.1 – Annulation par le Client / Absence du Stagiaire

Les demandes d'annulation de Stage doivent être formulées par écrit et adressées au COSTIC par courriel ou par courrier. En cas d'annulation parvenant au COSTIC moins de trois (3) semaines avant la date de début de la Session à laquelle le Stagiaire devait assister, le COSTIC se réserve le droit de conserver la totalité du montant payé par le Client au titre du Stage. En cas d'annulation parvenant au COSTIC plus de trois (3) semaines avant la date de début de la Session à laquelle le Stagiaire devait assister, le Client sera remboursé de la totalité du montant du Stage. Les deux paragraphes ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le Client désigne un remplaçant pour assister à la Session concernée à la place du Stagiaire empêché. Le Client ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement partiel ou total du montant du Stage en cas d'absence injustifiée du Stagiaire le matin du début de la Session ou dans l'hypothèse où le Stagiaire n'assisterait pas à la totalité de la Session.

6.2 – Annulation par le COSTIC

Le COSTIC se réserve la possibilité d'annuler une Session deux (2) semaines avant la date de début de ladite Session si le nombre minimum de six (6) Stagiaires inscrits n'est pas atteint. Un courrier précisant les dates des Sessions de remplacement est adressé au Client par le COSTIC. L'inscription pourra par conséquent être maintenue pour une date ultérieure. Dans le cas où le Stagiaire ne pourrait assister aux Sessions de remplacement prévues par le COSTIC, le Client pourra se faire rembourser l'intégralité de la somme qu'il a d'ores et déjà payée dans la mesure où le Client aura fait connaître l'impossibilité du Stagiaire de participer à la Session de remplacement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception dudit courrier.

ARTICLE 7 – Règlement intérieur

Les Stagiaires s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline présentées dans le règlement intérieur du COSTIC, affiché dans chaque salle de formation.

ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés / Données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les informations personnelles collectées sont utilisées par le COSTIC uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à l'inscription du

stagiaire, au contrôle qualité, à l'envoi de newsletters et messages promotionnels et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers sauf dans le cas d'un stage organisé par un partenaire. Le COSTIC les conserve pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre et au suivi des actions de formation des clients et des stagiaires et adopte les mesures de sécurité adéquates à une telle conservation. Chaque client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, contacter notre délégué à la protection des données (DPD) par voie électronique : rgpd@costic.com ou par courrier à COSTIC, DPD, Domaine de Saint-Paul, 102 Route de Limours, 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE.

ARTICLE 9 – Documents de Stage / Droits de propriété intellectuelle

Les documents remis au Stagiaire, ou mis à disposition du stagiaire sur tout support électronique pendant la Session, constituent un support technique au Stage. Leur diffusion ou leur reproduction en dehors du Stage est formellement interdite, à l'exception du Support annoté personnel à chaque stagiaire envoyé électroniquement à l'issue de la Session. De façon générale, le COSTIC reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents remis au Stagiaire, ou mis à disposition du stagiaire sur tout support électronique pendant la Session, les supports écrits utilisés pendant le Stage, les études, dessins, modèles, prototypes, documents, etc., réalisés en vue de la fourniture des Stages. Le Client et les Stagiaires s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation des dits documents, supports écrits, études, dessins, modèles, prototypes, etc. Tout enregistrement sur un support vidéo et/ou audio et/ou photographique personnel est interdit, sauf autorisation préalable expresse écrite du responsable de la formation du COSTIC.

ARTICLE 10 – Attestation de présence

L'attestation de présence du Stagiaire et la feuille d'émargement sont adressées au Client en fin de Stage.

ARTICLE 11 - Droit applicable – Litiges

Les CGV et tous les rapports entre le COSTIC et les Stagiaires sont soumis au droit français. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.